Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260917-2026_223-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 41
Présents : 36
Absents représentés : 5

Date de la convocation : 9 septembre 2026
Date d'affichage : 9 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents par ordre alphabétique :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Le Gonidec, M. Janvier, Mme Lemoine, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, M. Nguyen-Quan, M. Oger, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Régnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Étaient absents excusés et représentés : M, Hubert représenté par M. Houdus, M. Droniou représenté par Mme Garnier, Mme Lemercier représenté par M. Dubreil-Jardin, M. Dusautoy représenté par M. Hameau, Mme Meignan représentée par M. Dominique Prioul

Absents excusés : M. De Gouvion Saint Cyr, Mme Montembault,

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_223_020_1.1 : Attribution marché public consultation contrôles périodiques

Monsieur Guy Le GONNIDEC, Vice-président en charge de la Voirie et des Bâtiments, rappelle la délibération 2026_7_BUREAU du Bureau Communautaire en date du 28 mai 2026 autorisant le lancement d'une consultation afin de renouveler le marché pour les contrôles et vérifications périodiques réglementaires des installations et équipements dans les bâtiments de Couesnon Marches de Bretagne.

Ce marché avait été conclu en juin 2022 et est arrivé à terme le 8 juin 2026.

Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des bâtiments et de la voirie, rappelle les différents contrôles règlementaires :

- Contrôle électrique
- Contrôle gaz
- Contrôle des disconnecteurs
- Contrôle de l'assainissement et de l'aération des locaux
- Contrôle quinquennal des ascenseurs
- Contrôle des équipements sportifs
- Contrôle des échafaudages
- Contrôle des matériels de levage

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260917-2026_223-DE

- Contrôle des aires de jeux
- Contrôle des Equipements de Protection Individuel (harnais et longes)
- Contrôle des Equipements de Protection Collective (ligne de vie)
- Contrôle des perches scéniques (centre culturel)
- Contrôle des sculptures (aire de repos autoroute A84 et œuvre d'art de la Régalante)
- Contrôle des compresseurs

Une consultation, via la plateforme Megalis, a été lancée le 15 juin 2026. La date limite de remise des offres était arrêtée au 28 juillet 2026.

Trois sociétés ont répondu, à savoir DEKRA CONSEIL HSE, SOCOTEC EQUIPEMENTS et APAVE NORD OUEST SAS.

L'estimation prévisionnelle de ces contrôles s'élevait à 15 285,00 € HT.

A l'ouverture des plis, les propositions étaient les suivantes :

N°	*Entreprises ayant remis une offre*	*Domiciliation*	**Total HT**	Total TTC	*≠ sur estimation*
1	**DEKRA CONSEIL HSE**	(CHARTRES DE BRETAGNE)	**14 896,00 € HT**	17 875,20 € TTC	-2,54%
2	**SOCOTEC EQUIPEMENTS**	(CESSON SEVIGNE)	**18 706,00 € HT**	22 447,20 € TTC	22,38%
3	**APAVE NORD OUEST SAS**	(RENNES)	**15 518,00 € HT**	18 621,60 € TTC	1,52%

Après analyse, la proposition financière de chaque société est présentée dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

	DEKRA CONSEIL HSE		**SOCOTEC EQUIPEMENTS**		**APAVE NORD OUEST SAS**	
	Prix HT	**Prix TTC**	**Prix HT**	**Prix TTC**	**Prix HT**	**Prix TTC**
MONTANT A L'OUVERTURE DES PLIS	14 896,00 €	17 875,20 €	18 706,00 €	22 447,20 €	***Offre incomplète***	
MISE AU POINT	-- €	-- €	480,00 €	576,00 €		
MONTANT APRES ANALYSE	**14 896,00 €**	**17 875,20 €**	**19 186,00 €**	**23 023,20 €**		

Il est précisé que ce marché sera attribué pour une durée de 1 an reconductible 3 fois.

Conformément au cahier des charges, le classement des offres et le choix de l'attributaire est fondé sur l'offre économiquement la plus avantageuse.

Après analyse, Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des services techniques, propose :

- **De valider l'offre de la Société DEKRA Conseil HSE de Chartres de Bretagne pour un montant annuel de 14 896 € HT ;**

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer les documents correspondants.**

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260917-2026_223-DE

Vu l'exposé de Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des travaux,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des travaux, telle que présentée ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Olivier GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE